

2024/017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire - Robert PERROUSSET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 6

Présents : 6

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BONA Magali, M. CHANEL Jean-Laurent, M. GIL Olivier, Mme MORENO Valérie, M. PERROUSSET Robert Henri, M. REYMONDON Denis

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MORENO Valérie

Date de convocation
04/04/2024

MUTUALISATION AGENT DE REMPLACEMENT

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu que la commune de Suin - 143 route de la butte - 71220 bénéficiant d'un service de remplacement du poste de secrétaire de mairie,

Il est proposé au conseil municipal, de mutualiser les heures de remplacement de la secrétaire de mairie en cas de maladie avec la commune de Suin.

Le principe est que la commune de SUIN facturera directement les heures réalisées pour la commune de Curtil-sous-Buffières par la secrétaire de remplacement par le biais d'une facturation comprenant les frais de copies et d'énergies.

Le conseil municipal, AUTORISE, à l'unanimité,

-l'élaboration d'une convention de mutualisation des heures de la secrétaire de mairie de remplacement en cas de maladie / accident du travail survenant sur les années 2024/2025 entre la commune de Suin et de Curtil-sous-Buffières,

.../...

- la commune de Suin procédera à la facturation des heures réalisées pour le compte de la commune de Curtil-sous-Buffières dans le cas ou leur secrétaire de remplacement effectuera des heures pour le compte de la commune de Curtil-sous-Buffières,
- la **signature** de monsieur le maire au conventionnement du remplacement de la secrétaire de mairie en cas de maladie/accident du travail sur les années 2024/2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES
Le Maire,

